

LAUDATIO

En l'honneur de Monsieur le Professeur
universitaire émérite **Jean PRADEL**,
de l'Université Poitiers, France, à
l'occasion du décernement du titre de
Docteur Honoris Causa de l'Université
« Alexandru Ioan Cuza » de Iași

le 16 décembre 2016

www.uaic.ro

Laudatio

En l'honneur de **Monsieur le Professeur universitaire émérite Jean PRADEL**, Université Poitiers, France.

L'Université « Alexandru Ioan Cuza » de Iași a l'honneur aujourd'hui de rendre hommage à l'une des personnalités les plus influentes du domaine juridique et de notre temps. La valeur incontestable, attestée sur le plan international, est prouvée également, au-delà de son activité prestigieuse dans le domaine du droit pénal, par la détention de deux autres titres de Docteur Honoris Causa (l'Université de Neuchâtel, novembre 1995 et l'Université de Fribourg, novembre 2001).

Le professeur **Jean PRADEL** est né le 29 octobre 1933, à Châtellerault, en France. Il est marié et a trois enfants.

Sa carrière a comme point de départ l'examen de licence en droit, soutenu en juillet 1953. Il

continue son incursion dans le domaine du droit, obtenant le diplôme d'études supérieures en droit privé en juillet 1961. Entre ces deux moments, le professeur obtient également un diplôme d'histoire du droit, en juillet 1956. Pendant ses études, Jean Pradel est quatre fois lauréat de la Faculté de Droit de Poitiers : il obtient le deuxième prix en droit civil, en 1952 ; le deuxième prix en droit pénal, en 1953 ; le premier prix en droit commercial, en 1953 et le deuxième prix en droit civil, en 1953.

L'apogée de ses études supérieures a été atteint par l'obtention du diplôme de docteur en droit, le 20 décembre 1960, avec la mention *Très bien*. Le thème de la thèse de doctorat a été *La condition juridique du malade*, la thèse ayant reçu le prix de la Faculté de Droit de Poitiers. La thèse a été publiée en 1963, la préface étant signée par G. Cornu ; le Ministère de l'Éducation Nationale a subventionné la publication de l'ouvrage dans la collection « Bibliothèque du droit privé » de la maison d'édition L. G. D. J. (Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence).

Au mois de décembre 1957, le professeur soutient et est déclaré réussi à l'examen d'admission dans la magistrature, étant, successivement : magistrat à Brest – substitut du procureur de la République ; en Algérie – procureur militaire ; à Bressuire – juge d'instruction et magistrat du siège ; dès l'année 1963, il est juge à Poitiers. En 1969, le professeur Pradel présente sa démission de la magistrature, suite à la réussite au concours d'agrégation dans le droit privé.

La carrière universitaire du professeur Jean Pradel a connu trois moments importants : pendant la période 1970-1972, il a été maître de conférences agrégé à la Faculté de Tunis ; en 1972, il est devenu professeur à la Faculté de Droit de Poitiers et, dès le mois d'octobre 2003, il est professeur émérite à la Faculté de Droit de Poitiers.

Pendant toute cette période, il a tenu de nombreux cours de droit pénal : droit pénal – partie générale, droit pénal – partie spéciale, procédure pénale, criminologie et droit pénitentiaire. Dans ce

cadre, il s'est formé une vision d'ensemble sur la science du droit pénal.

Sa vaste expérience théorique, à laquelle s'ajoute son expérience pratique a été valorisée par la publication de quelques ouvrages de référence dans l'espace juridique francophone, mais aussi international. Nous en rappelons quelques-uns : *Les grands arrêts du droit pénal général*, Dalloz, 7ème éd. 2016, en collaboration avec A. Varinard ; *Les grands arrêts de la procédure pénale*, Dalloz, 7ème éd. 2015, en collaboration avec A. Varinard ; *Droit pénal économique*, Mémento Dalloz, 2ème édition 1991 ; *Histoire des doctrines pénales*, Collection Que Sais-Je ?, P.U.F., 2ème édition 1991 ; *L'instruction préparatoire*, Traité Cujas, 1990, 1000 pages ; *Droit pénal général*, Cujas, 21ème éd. 2016, 863 pages ; *Principes de droit pénal*, Cujas, 1999, 300 pages (manuel élémentaire) ; *Procédure pénale*, Cujas, 18ème éd. 2015, id., 989 pages ; *La justice pénale. Étude comparée des droits canadien et français*, en collaboration avec Pierre BELIVEAU, 1986 (Éditions

Blais à Montréal et Cujas à Paris) ; *Le nouveau code pénal* (Partie générale), Coll. Dalloz-Service, 2ème éd. octobre 1995, 244 pages ; *Droit pénal comparé*, Précis Dalloz, 4ème éd. 2016, 850 pages ; *Droit pénal européen*, Cujas, 2ème éd. 2002, en collaboration avec G. Corstens ; *Droit pénal spécial*, Cujas, 6ème éd. 2014, en collaboration avec M. DANTI-JUAN.

Son impressionnante activité scientifique comprend également de nombreux articles et chroniques, notamment : la chronique de procédure pénale au Recueil Dalloz (de 1986) ; la chronique en droit pénal économique de la Revue de sciences pénales (1987-1992) ; la chronique de droit pénal comparé de la Revue internationale de droit pénal (de 1992), tout comme de la Revue pénitentiaire et de droit pénal.

En tant que preuve de reconnaissance et d'appréciation internationale de la valeur des recherches et des innovations dans le cadre de l'activité économique et scientifique, le professeur Pradel a effectué de nombreuses missions à l'étranger

afin de tenir des cours et des conférences (à Genève, Bologne, Parme, Tunis, Budapest, Varsovie, Madrid, Sarrebruck, Bruxelles, Oslo, Montréal, Québec, Ottawa, Liège, Pamplona, Barcelone, Buenos Aires, Sao Paulo, Florence, Glasgow, etc.).

De même, l'Institut supérieur international de sciences pénales de Syracuse (Italie) a bénéficié de l'expertise du professeur Pradel pour l'organisation de cinq séminaires internationaux sur des thèmes de procédure pénale et pénologie, déroulés intégralement en français, avec la participation de plus de 30 spécialistes provenant de différents pays. Les séminaires ont été suivis par la publication des rapports finaux dans la Revue internationale de droit pénal (1985, 1986, 1990, 1992 et 1995).

En 1980, il a initié et créé la collection « Les travaux de l'Institut de sciences pénales de Poitiers », parue aux éditions Cujas, qui comprend aujourd'hui le XXII^e volume. Dans le cadre de cette collection paraissent les recherches collectives et les travaux

des colloques ou des journées d'étude organisées par l'Institut.

Une preuve de la valeur incontestable du professeur est représentée également par les participations à de nombreuses commissions de travail dans le cadre du Ministère de la Justice : en 1976 et en 1977 – il fait partie du Comité Peyreffite pour la violence et la délinquance ; en 1992 et en 1993 – il est membre de la Commission de mise en œuvre du nouveau Code pénal ; en 1997 – il co-préside le groupe de travail pour les détenus en fin de vie ; en 2002 – il est membre de la Commission sur la carte des victimes des infractions.

La dimension internationale de l'expertise inestimable du professeur Jean Pradel a connu des aspects variés : sur demande de l'Union Européenne, en 1997 il a participé à l'élaboration du Code pénal de l'Estonie ; en 1998, il a continué les travaux en Estonie, par la participation à l'élaboration du Code de procédure pénale. Dès l'année 1997, le professeur émérite Pradel est consultant auprès des Nations

Unies, notamment sur des problèmes relatifs à la législation comparée.

Après l'année 2000, ses missions internationales se sont déroulées en Russie, par la participation au projet TACIS, coordonné par l'Union Européenne (2003) ; en Bulgarie, à Sofia, où il a participé, en 2004, à un séminaire de procédure pénale ; en 2005, il est allé à Santo Domingo, afin d'implémenter le Code pénal français dans la République Dominicaine.

La relation de Monsieur le professeur émérite Jean Pradel avec la Roumanie est très étroite, il ayant participé à de nombreuses manifestations organisées à Bucarest et à Cluj-Napoca.

La relation proche de Monsieur le professeur avec le droit pénal roumain est prouvée par la participation en tant qu'expert international à l'élaboration du nouveau Code pénal roumain, en 2006.

L'illustre professeur a eu l'honneur de signer le rapport général du Colloque « Le nouveau Code pénal.

Enjeux et perspectives », en 1994, colloque organisé à la Sorbonne, à l'occasion de l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal français.

Les postes administratifs qu'il a occupés au fil du temps ont représenté des éléments clé dans la vie juridique française et internationale : il a été vice-président de la Fondation internationale pénale et pénitentiaire, actuellement étant membre à droit de vote de celle-ci ; directeur scientifique de la Revue pénitentiaire et de droit pénal (dès le mois de mai 1995) ; président de l'Association française de droit pénal (depuis mars 1994) ; président de la Société générale des prisons (depuis 1999).

L'activité de Monsieur le professeur Pradel comprend également des études d'archéologie préhistorique, élaborées en 1975, mais aussi la participation à de vastes travaux, complémentaires aux sciences pénales : *Dictionnaire du Grand Siècle*, sous la coordination de F. Bluche, Éditions Fayard, 1990, *Dictionnaire du XIXème siècle*, sous la coordination de M. Ambrière, Presses universitaires

de France, 1997 et *Dictionnaire des droits de l'homme*, 2006.

Les mérites particuliers de Monsieur le professeur Pradel ont été reconnus par le décernement du titre de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, d'Officier de la Légion d'honneur à titre militaire et de la Croix de la valeur militaire.

Par l'ampleur des sujets de recherche couverts et par les approches originales exprimées dans un nombre impressionnant de travaux, Monsieur le professeur Jean PRADEL est à présent une personnalité influente du domaine des sciences pénales, particulièrement appréciée dans l'espace académique international, y compris roumain. Nous avons eu l'honneur de présenter à cette occasion les résultats de son activité.

L'Université « Alexandru Ioan Cuza » de Iași confère aujourd'hui le titre de *Docteur Honoris Causa* à Monsieur le professeur **Jean PRADEL**, pour reconnaître l'excellence de son activité académique et en signe d'appréciation de sa contribution originale

au prestige et au développement du droit pénal et des sciences pénales en général.

Commission d'élaboration de la Laudatio :

Président,

Prof. univ. dr. Tudorel TOADER, Recteur de l'Université « Alexandru Ioan Cuza » de Iași.

Membres:

Prof. univ. dr. Jean-Christophe SAINT-PAU, Doyen de la Faculté de Droit de Bordeaux, France ;

Prof. univ. dr. Augustin LAZĂR, Procureur Général de la Roumanie, Université « 1 Decembrie 1918 », Alba-Iulia ;

Prof. univ. dr. Cristina ROTARU, Juge à la Haute Cour de Cassation et de Justice ; Université de Bucarest ;

Prof. univ. dr. Ovidiu PREDESCU, Université Écologique de Bucarest.

Iași, le 16 décembre 2016